



PROJET MCDR PORT@iL 2018-2021 PORTE PAR
LA FEDERATION NATIONALE FAMILLES RURALES
Note intermédiaire n° 4, novembre 2020

Avec le Covid-19 en 2020, une année-test pour requestionner son projet de tiers-lieu, vérifier la pertinence de ses activités et mesurer sa capacité d'adaptation

Dans le cadre de l'appel à projets du Réseau rural « Mobilisation collective pour le développement rural » lancé en 2018, Familles Rurales s'est engagé pour trois ans avec ses partenaires (La Ruche, MRJC, Croix rouge, CNAF, MSA, AMF, AdCF, Nouvelles Ruralités, RTES, RRR Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, La Coopérative des tiers-lieux...) et le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'ANCT et de l'Union européenne (FEADER), dans une réflexion sur des tiers-lieux en milieu rural, autour du **suivi d'expérimentations locales**, 25 conduites par Familles Rurales dans 12 départements de 4 régions (Grand Est, Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine), et sur d'autres territoires par la Croix rouge (5 projets sur 4 départements : Loire, Haute-Loire, Nord, Tarn-et-Garonne) et le MRJC (4 « Fabriques du monde rural » : Ain, Oise, Haute-Saône, Creuse).

Au **printemps 2020**, le Covid-19 avait porté un coup sévère à certaines dynamiques locales avec la fermeture des tiers-lieux et un risque de dispersion des collectifs locaux. Mais il avait amené les parties prenantes à s'interroger, collecter les besoins immédiats du territoire, réactiver les solidarités de proximité et proposer une nouvelle offre (mise à disposition d'équipements, assistance numérique, vente directe de produits locaux...). La plupart des tiers-lieux de l'expérimentation avait **surmonté cette première épreuve**.

Depuis la sortie du premier confinement, les structures n'ont jamais pu retrouver un rythme d'activité normal (protocoles contraignants et crainte des publics). Des accueils restreints et des ateliers en petits groupes ont continué. Mais les animations et les événements ont été suspendus. La **rentrée de septembre** avait permis **une certaine remobilisation**, avec un vrai besoin de lien social exprimé par des habitants pour se retrouver. Le reconfinement de l'automne a de nouveau contraint toutes les structures de proximité à fermer en dehors des services dits essentiels. Le caractère hybride et pluriactivités du lieu (lieu de travail, de formation, d'accueil et d'accompagnement...) pose d'ailleurs la **question de la catégorisation du tiers-lieu pour savoir la réglementation dans laquelle il s'inscrit** (établissement recevant du public, entreprise...). Avec la médiation numérique, les tiers-lieux s'apparentent à un service public en particulier dans l'accompagnement des démarches dématérialisées, sans pour autant bénéficier toujours d'un statut qui leur permettrait de rester ouverts. Au second confinement, des tiers-lieux ont continué à accueillir des coworkers, des formations.

La digitalisation progressive des activités (ateliers, cours, clubs...) **met à mal le lien social et la convivialité qui se situent au cœur de nombreux tiers-lieux ruraux** et certains utilisateurs peuvent se détourner de l'offre proposée à distance. Sur certains territoires, la contrainte des protocoles sanitaires n'a pas toujours été comprise par des bénévoles ou des usagers, et a pu conduire à une désaffection. Pour remobiliser, la perspective de proposer des ateliers citoyens pour interroger la population sur le tiers-lieu et l'après-crise n'a pas été suivie et est reportée. Elle n'apparaissait pas comme une priorité au moment où la survie de certaines structures est en jeu.

Par contre, en termes d'activité, **la crise sanitaire a véritablement permis à certains lieux de développer et de pérenniser de nouvelles activités, en lien avec l'économie locale, ou de**

confirmer un domaine d'activité stratégique composante de leur modèle économique certaines fois : essor des activités numériques sur une large majorité de lieux, sur place, à distance ou à domicile, vente et/ou livraison de produits locaux dans l'Eure et dans la Meuse, coworking à Bellac en Haute-Vienne (6 à 7 utilisateurs permanents), régie numérique en construction à destination du grand public, des associations, des collectivités et de petites entreprises à Saint-Hilaire Bonneval en Haute-Vienne... Sur le deuxième confinement, plusieurs tiers-lieux ont aidé des commerces locaux à mettre en place un système de click and collect. Le tiers-lieu de Moyon-Tessy dans la Manche continue de concevoir, fabriquer et vendre des masques personnalisés pour des entreprises (maker).

Mais au-delà du covid-19, ce sont les **élections municipales et communautaires** et le second tour en juin, qui ont **rebattu les cartes sur de nombreux territoires**, sur environ un tiers des expérimentations avec des impacts souvent positifs, quelquefois négatifs (Ardennes, Gironde, Haute-Vienne, Deux-Sèvres, Landes, Manche...). Si aucun projet n'est immédiatement menacé, certains ne bénéficieront plus du même niveau de soutien. Les projets ont été touchés d'autant plus que l'intensité de la coopération était élevée. Certains élus initiateurs et promoteurs du projet ont dû laisser la main (et leurs techniciens aussi). Si la tendance générale est à la stabilité, des majorités ont changé. Des équipes municipales et les intercommunalités se sont recomposées avec de **nouvelles stratégies locales, des enjeux émergents**, voire de nouveaux projets concurrents, amenant les tiers-lieux à se repositionner, à revisiter leur projet au risque de disparaître. Le tiers-lieu est perçu comme un **outil de démocratie participative** qui intéresse les élus. Partout, **l'inclusion numérique est une priorité**. Les tiers-lieux sont incités à s'emparer davantage ici de la **transition écologique** (Ardennes, Gironde...), là du **développement économique et du coworking** (Corrèze). Sur certains territoires, les attentes se portent sur des actions vers la **jeunesse** (Gironde, Manche). Les associations doivent impérativement s'en saisir. Ces attentes confirment les pistes de travail formulées par le cabinet Eexiste en matière d'impact social sur les **dimensions sous-investies par les associations rurales : le développement économique et la transition écologique**. Témoignage de la pertinence et de l'utilité du tiers-lieu, plusieurs projets ont bénéficié de **nouvelles opportunités en termes de locaux** mis à disposition par les collectivités (Corrèze, Haute-Vienne, Landes, Manche...), créant quelquefois une concurrence entre communes. Des séminaires locaux sur la gouvernance permettent d'impliquer de nouveaux élus sur les projets (Haute-Vienne, Manche). Ailleurs, le tiers-lieu « La Baraque » dans le Doubs va permettre comme projet fédérateur à la commune nouvelle des Premiers sapins (6 communes fusionnées) de s'écrire une nouvelle histoire commune pour « faire village ».

Dans le cadre d'un **partenariat avec l'école Boule de Paris**, un groupe d'étudiants en design et architecture va réaliser cet hiver une réflexion sur le projet de réhabilitation de l'entrepôt SNCF qui hébergera le futur tiers-lieu à Poix-Terron dans les Ardennes en 2022-2023.

Pour bénéficier de **financements d'amorçage et/ou de labellisation**, plusieurs projets se sont inscrits dans les **politiques régionales** en répondant aux **appels à manifestation d'intérêt** (les deux projets de Haute-Vienne et celui de Corrèze en Nouvelle Aquitaine, le projet des Ardennes et un de la Meuse porté par une MFR en Grand Est). Le projet de **Briouze dans l'Orne** participant avec d'autres lieux à une dynamique collective du territoire « Territoires en commun » a obtenu le label « **Fabrique de territoire** » auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Le projet de **Poix-Terron (Ardennes)** a été présélectionné pour devenir Fabrique de territoire. Deux projets (Doubs, Meuse) porteurs d'une dimension culturelle sont labellisés **Micro-folies**.

Progressivement d'ailleurs, en complément du programme gouvernemental « Nouveaux lieux, nouveaux liens », les **Régions** continuent à structurer et déployer des dispositifs de soutien et d'accompagnement (appel à projets, centre-ressource, constitution d'un réseau, outillage, formation...), dernièrement les Pays de la Loire avec le lancement en novembre d'un Fonds régional de soutien destiné aux collectivités et aux associations pour leurs démarches tiers-lieu. Quelques projets ont également réussi à s'insérer dans des **programmes LEADER** (Haute-Vienne, Deux-Sèvres...).

Au niveau national, le programme d'activités, suspendu quelques mois au printemps, a repris en début d'été avec un 5^{ème} comité de pilotage le 18 juin à distance et surtout le **lancement d'un nouveau**

parcours de formation, à partir de l'expérience de 2019, pour accompagner une **nouvelle vague de d'une douzaine de projets locaux sur sept nouveaux départements** (Aveyron, Doubs, Loire, Maine-et-Loire, Lot-et-Garonne, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques) et une région (Bretagne : Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan). Une première **série de webinaires** a ouvert le parcours en juin-juillet : trois webinaires sur le concept et la culture tiers-lieux avec La Coopérative des tiers-lieux, puis sur la coopération comme préalable à toute démarche avec l'Institut des territoires coopératifs et enfin sur l'évaluation de l'impact social avec le cabinet Eexiste pour sensibiliser les porteurs de projet à la recherche d'impacts et la plus-value attendue du tiers-lieu sur les cinq dimensions sociale, culturelle, économique, citoyenne et écologique. Puis un webinaire s'est tenu à la rentrée sur l'accompagnement de projets à destination de structures départementales ou régionales. Ensuite, dans sa deuxième partie, le parcours s'est poursuivi avec **deux sessions de deux jours** à Paris avec La Ruche (entrepreneuriat et projet innovant) et La Coopérative des tiers-lieux (activités stratégiques et modèles économique, animation, facilitation et communication). Les deux parcours achevés, une modélisation est en réflexion avec la conception et la **création en 2021 d'un parcours de formation à distance (MOOC)** associé à un accompagnement de proximité.

Le démarrage de nouveaux projets a aussi conduit à mettre en place un **système de parrainage de pair à pair** avec les plus expérimentés de la première vague de 2018 pour partager leur expérience de conduite de démarche tiers-lieu (14 projets rapprochés en fonction de leurs spécificités).

Un intense travail pendant l'été avec La Coopérative des tiers-lieux a également permis la **sortie d'un annuaire des tiers-lieux et d'un guide méthodologique** sur la démarche tiers-lieu (en accès libre sur le site internet Port@il).

Par contre, les deux **événements régionaux** prévus en Nouvelle Aquitaine en octobre et en Normandie en novembre ont été annulés et **le premier repensé sous une forme digitale** avec une **série de webinaires thématiques sur les tiers-lieux et la ruralité à partir de janvier 2021** tous les premiers mardis de chaque mois en fin d'après-midi jusqu'en juin. De la même manière, le programme de travail sur la jeunesse et les tiers-lieux (ateliers, visites d'étude, événement) a été reporté à 2021.

A l'automne, le reconfinement a conduit à réactiver de manière fréquente des **regroupements de porteurs de projet à distance** et à retravailler le programme d'activités 2021 pour s'adapter à la situation et aux nouveaux besoins. Des actions sont en préparation : un **cycle de formation expérimental** sur la coopération avec l'Institut des territoires coopératifs, un **séminaire sur la transition écologique** avec le MRJC, le suivi d'une **expérimentation sur l'entrepreneuriat et les jeunes** dans des tiers-lieux de l'Aveyron et de la Manche avec La Ruche, des groupes de travail sur le **modèle économique** et sur les tiers-lieux et la **jeunesse**...

Le projet Port@il reçoit toujours autant de sollicitations de jeunes tiers-lieux ou de porteurs de projet à accompagner : le « Jardin de la paix » à Breuilpont dans l'Eure, un café culturel à Castelnaud, des projets de tiers-lieu à Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, à Belle-Ile en mer dans l'ancien bagne, à Guines dans le Pas de Calais...